

Compte rendu SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL de la séance du 3 Avril 2021

Le trois avril deux mille vingt et un, à quatorze heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents: M.Stépl

M.Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie

BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Sophie MOUQUET, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI

Mme Nathalie BAUDE, M. François-Xavier DUBROUS,

Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE,

Mme Rolande REBYFFE, Mme Valérie COLAROSSI,

Mme Ermelinda AMEAO, M. Priam PUCA, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Corinne

VASSEUR, M Philippe SCHOEFFEL, Mme Nathalie JULIAT,

M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

Absent excusé: M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI

Absente non excusée : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales-Rapporteur Monsieur le Maire.

N°20212502DEC12: Confie à la société BECD - 5 rue Antoine de Lavoisier 60550 VERNEUIL EN HALATTE une mission de coordination sécurité et protection de la santé concernant l'enfouissement des réseaux rue des Martyrs pour un montant de 2 506,40€ HT soit 3 007,68€ TTC.

N°20211503DEC13: Confie à la société CENTAURE SYSTEMS sise ZI n° 1 – 62290 NOEUX LES MINES, la maintenance du matériel d'affichage électronique pour l'information en extérieur avec système d'exploitation WEB pour une durée de 12 mois, renouvelable sans que cela puisse excéder 3 ans pour un montant annuel de 1 111,00€ HT soit 1 333,20€ HT.

Les procès-verbaux des séances des 13 février et 6 mars sont approuvés à la majorité absolue des suffrages exprimés (21 pour-7 contre)

DELIBERATIONS	
FINANCES	

Objet de la délibération : Reprise anticipée des résultats Ville et affectation provisoire des résultats.

Les résultats provisoires du compte administratif de l'exercice 2020 se présentent comme ci-dessous :

- Recettes de fonctionnement	7 496 265,42
- Dépenses de fonctionnement	5 021 733,08
A - Résultat de fonctionnement	2 474 532,34
- Résultat de l'exercice 2020	712 038,23
- Résultats antérieurs reportés	1 762 494,11
- Recettes d'investissement	2 176 081,84
- Dépenses d'investissement	2 967 747,23
B - Déficit d'investissement	791 665,39
C -Excédent sur RAR	379 503,00
- Restes à réaliser	448 460,00
- Restes à recouvrer	827 963,00
Affectation au financement de l'investissement (compte 1068)	412 162,39
Solde créditeur de résultat de fonct. reporté (compte 002)	2 062 369,95

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, 21 POUR, 7 ABSTENTIONS.

Approuve la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2020 du budget commune selon le tableau ci-dessus.

Précise que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Objet de la délibération : Reprise anticipée des résultats Assainissement

Les résultats provisoires du compte administratif de l'exercice 2020 se présentent comme ci-dessous.

- Recettes de fonctionnement	1 129 387,93
- Dépenses de fonctionnement	333 925,67
A - Résultat de fonctionnement	795 462,26
- Résultat de l'exercice 2020	66 176,78
- Résultats antérieurs reportés	729 285,48
- Recettes d'investissement	1 040 892,88
- Dépenses d'investissement	323 835,58
B - Excédent d'investissement	717 057,30
C -Déficit sur RAR	-504 780,00
- Restes à réaliser	520 000,00
- Restes à recouvrer	15 220,00
Solde créditeur de résultat de fonct reporté (compte 002)	795 462,26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité 21 POUR, 7 ABSTENTIONS.

Approuve la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2020 du budget assainissement selon le tableau ci- dessus.

Précise que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Objet de la délibération : Révision des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Intitulé de l'AP	Pour mémoire, AP votée y compris ajustement années antérieures	Révision de l'exercice N	Total cumulé	Crédits de paiements antérieurs	Crédits de paiements ouverts au titre de l'année N
	1 410 577 04		1 410 567 04	1 369 276,32	20 000,00
Ateliers municipaux	1 410 567,94		1 410 567,94	1 309 270,32	20 000,00
Centre de loisirs	412 000,00	17 000,00	429 000,00	358 726,45	70 000,00
clairage public	619 200,00		619 200,00	464 111,40	104 700,00
lue des Martyrs	1 500 000,00		1 500 000,00	13 568,40	1 486 400,00
and dob francy to	1 200 000,00		1	1	,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité 21 POUR, 7 ABSTENTIONS.

Décide de modifier la délibération de révision des autorisations de programme et crédit de paiement (AC/CP) comme indiqué ci-dessus.

Objet de la délibération : Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, 21 POUR, 7 ABSTENTIONS.

Approuve la répartition des subventions telle qu'elle est définie dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT PERCU 2020	MONTANT PROPOSE 2021
A.L.C.C. CHAMPAGNE SUR OISE	12 300,00 €	7 300,00 €
A.L.C.C. (MISE A DISPOSITION PERSONNEL)	35 000,00 €	- €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 000,00 €	4 000,00 €
AMIS DE CHAMPAGNE SUR OISE	600,00 €	600,00 €
ASSOCIATION CHAMPENOISE AIKIDO	2 500,00 €	2 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE SECTION JUDO	4 200,00 €	4 200,00 €
TEMPS DANSE ET FITNESS	2 900,00 €	2 500,00 €
COMITE D'ENTENTE	1 500,00 €	1 500,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000,00 €	500,00 €
FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT	750,00 €	750,00 €
GRS CHAMPENOISE	1 900,00 €	1 000,00 €
PETANQUE CHAMPENOISE	600,00 €	600,00 €
COMITE SOUVENIR Français	450,00 €	450,00 €
SPORTING FOOTBALL CLUB CHAMPAGNE	15 000,00 €	15 000,00 €
TENNIS CLUB	13 000,00 €	13 000,00 €
UNRPA	2 000,00 €	2 000,00 €
FOU DU GUIDON	500,00 €	550,00 €
CHAMPAGNE EN FETE	7 300,00 €	16 000,00 €
ARENDAC	400,00 €	600,00 €
EN RESERVE		1 450,00 €
TOTAL COMPTE 6574	103 900,00 €	74 000,00 €
CCAS - COMPTE 657362	130 000,00 €	90 000,00 €
CAISSE DES ECOLES - COMPTE 65731	24 944,00 €	16 400,00 €
TOTAL	258 844,00 €	180 400,00 €

Objet de la délibération : Emprunts pour investissement prévus au Budget Principal

Dans le cadre de l'acquisition des parcelles AD n° 158 et AD n°159 pour un montant de 785 000€ et des travaux d'enfouissement et voirie de la rue des Martyrs pour un montant de

1 500 000€ inscrits au projet de budget 2021, le financement partiel de ces investissements nécessite le recours à l'emprunt

Détail des conditions des prêts :

- > proposition de financement d'un montant de 850.000 € sur durée 20 ans pour l'acquisition des parcelles AD n° 158 et AD n°159 situés au 13 rue Jules Picard
- > proposition de financement d'un montant de 1.050.000 € sur durée 25 ans pour l'enfouissement réseaux et réfection de la voirie rue des Martyrs
- > remboursement échéances trimestrielles dégressives (amortissement constant).
- Base de calcul des intérêts : 360/360,
- Périodicité trimestrielle.
- > Mode d'amortissement : constant du capital-échéances dégressives
- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts,
- Classification Gissler: 1A

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité 21 POUR, 7 ABSTENTIONS.

Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile de France,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces prêts.

Objet de la délibération : Provision pour risques et charges : vote du taux

La commune est confrontée depuis de nombreuses années à des impayés dans les produits de services (restauration, centre de loisirs, périscolaires etc.). Compte tenu de cette obligation, la période retenue pour provisionner, court sur les années antérieures au 01/01/2017 soit 37 536,68€. Il est proposé au Conseil de retenir le taux de 15% pour le calcul des provisions soit 5 630,50 € arrondi à 6 000€ au BP 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Adopte le régime des provisions semi budgétaires.

Constitue une provision pour risques et charges exceptionnels, au taux de 15% des créances antérieures au 1^{er} janvier 2017 de 37 536,68€ soit un montant de 5 630,50€.

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition communaux

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour rappel, le taux communal est de 17,73 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 34,91%.

Le taux de TH étant de nouveau gelé en 2021, le vote de ce taux n'est pas nécessaire. Il est maintenu au même niveau que 2019 qui avait été reconduit pour 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fixe les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncier bâti:

34.91 %

Taxe Foncier non bâti: 69,23 %

Objet de la délibération : Approbation du budget primitif 2021- Ville

Le vote du budget se fera pour les 2 sections par nature et par chapitre. Le budget primitif 2021 de la ville s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement 2021 : 7 540 197, 95€

Section d'investissement 2021 : 6 154 545, 50€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité 21 POUR, 7 ABSTENTIONS.

Approuve par chapitre, le budget primitif 2021 de la ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement 2021 : 7 540 197,95€

Section d'investissement 2021 : 6 154 545,50€

Objet de la délibération : Décision modificative budgétaire n° 1

Il convient de procéder à une modification d'imputation budgétaire concernant la partie des travaux de la fibre noire.

COMPTE	PROGRAMME VIDEO PROTECTION	DEPENSES	RECETTES
	REGULARISATION IMPUTATIONS TRAVAUX FIBRE OPTIQUE NOIRE		
041/2051.01	Facture réglée en 2019	285 700,00	
041/2152.01	Facture réglée en 2019		285 700,00
2051.845	Factures réglées en 2021	43 300,00	
2152.845	Factures réglées en 2021	-43 300,00	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	285 700,00	285 700,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité 26 POUR, 2 ABSTENTIONS.

Adopte la décision modificative budgétaire n°1.

Objet de la délibération : Approbation du budget annexe 2021- Assainissement

Le vote du budget se fera pour les 2 sections par nature et par chapitre. Le budget primitif 2021 du service annexe de l'Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation

2021 : 1 209 122,26€

Section d'investissement 2021 : 1 982 339,56€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité 21 POUR, 7 ABSTENTIONS.

Approuve, par chapitre, le budget primitif 2021 du service annexe de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation 2021: 1 209 122,26€ Section d'investissement 2021 : 1 982 339,56€

Objet de la délibération : Municipalisation de la bibliothèque

La bibliothèque est actuellement sous l'administration de l'association ALCC qui bénéficie de la mise à disposition d'un agent territorial pour le fonctionnement de la bibliothèque dans des locaux municipaux. Afin de développer la lecture publique ; Favoriser l'accès à la lecture par la gratuité pour tous les Champenois ; Augmenter le nombre de lecteurs notamment par l'élargissement des horaires d'ouverture ; Développer l'offre numérique etc. il convient de réserver dans le domaine public ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés 21 POUR, 7 CONTRE

Décide de reprendre directement la gestion de la compétence bibliothèque jusqu'alors confiée à l'ALCC,

Décide que la convention de mise à disposition du fonctionnaire ne sera pas renouvelée à son terme,

Dit que l'état des biens matériels qui étaient utilisés pour les besoins de l'activité fera l'objet d'un procès-verbal de répartition entre l'association et la commune,

<u>Objet de la délibération : Renouvellement de la convention RAM avec l'association La Nouvelle Etoile</u>

Cette convention est arrivée à échéance et il convient de la renouveler pour 2021. Le budget prévisionnel 2021 transmis par le RAM à la ville de Champagne estime la participation financière communale à 8 926,07€ au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de renouveler la convention avec le Relais d'Assistantes maternelles dénommé « La Nouvelle Etoile » pour une durée d'un an,

Objet de la délibération : Recrutement accroissement temporaire filière administrative

Lors du conseil de février, il a été délibéré sur les recrutements pour accroissement temporaire des personnels techniques et les animateurs ; ce besoin peut aussi s'exprimer pour les services administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide le recrutement de 2 agents contractuels en référence au grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 inclus. Ces agents pourront assurer des fonctions à temps complet (ou à temps non complet) à hauteur de 36 h 30 minutes hebdomadaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Le Maire,

Stéphane CARTEADO